RAPPORT INITIAL
CONTROLE TECHNIQUE

SOCOTEC

UNIVERSITE DE RENNES

CAMPUS DE BEAULIEU BATIMENT 1A - 263
AVENUE DU GAL LECLERC - CS 74205
35700 RENNES

RENNES - UNIVERSITE DE RENNES - Aménagement du gymnase IPAG

Date d'émission 13/12/2024
N° d'affaire : 2410118A0000087
Référence chrono : CT/118A0/1224/0310
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Tifenn JEUSSET
Tél. +33 6 01 36 93 37
Email : tifenn.jeusset@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION RENNES
Pôle Construction&Immobilier Bretagne
13 Rue du Clos Courtel LE NOVEN
35510 CESSON SEVIGNE
+33 2 99 83 47 00

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT **3**
2. SIGNATURES **5**
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX **5**
3.1. Partenaires de l’opération 5
3.2. Données de l’affaire 6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES **6**
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D **7**
5.1. Analyse de Risque 7
5.2. Evaluation de conformité 7
6. ANALYSE DE RISQUE **11**
6.1. mission LE relative à la solidité des existants 11
6.2. mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables 12
7. EVALUATION DE CONFORMITE **14**
7.1. missions relatives à la sécurité des personnes 15
7.2. mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées 21
7.3. mission PHA relative à l´isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation 22
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES **23**

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2410118A0000087, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).
- mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- mission PHA relative à l´isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation (PHA).
- mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Tifenn JEUSSET **Responsable d'Affaire**	
Yann BRIAND **Spécialiste Thermique et Fluides**	
Daniel GUILLO **Spécialiste Électricité**	

Ce rapport a été édité par : Tifenn Jeusset

Ce rapport a été transmis à :

- patrick.le-morvan@univ-rennes.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
Université de Rennes 1 Campus de Beaulieu 35000 Rennes

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

RUE DE LA DUCHESSE ANNE
35000 RENNES

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Le projet porte sur le réaménagement des vestiaires et de traiter l'acoustique du gymnase de l'IPAG.

AUTORISATION DE TRAVAUX

- N° d'autorisation de travaux : Non communiqué

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

- Montant prévisionnel des travaux € HT : 150000.00
- Durée prévisionnelle des travaux : 4 mois
- Démarrage prévisionnel des travaux : 07/04/2025

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation – Identification des documents examinés	Reçu le
IPAG_CCTP_Lot1_Desamiantage_Demolition.pdf	25/11/2024
IPAG_CCTP_Lot2_Menuiserie_Cloisonnement.pdf	25/11/2024
IPAG_CCTP_Lot3_Peinture_revetements_de_sols.pdf	25/11/2024
15-01-R0_Ensemble-Actuel.pdf	25/11/2024
PLAN PROJET - 15-01-R0_Option-3_28-09-2023.pdf	25/11/2024
IPAG_CCTP_Lot6_Menuiseries_extérieures.pdf	25/11/2024
IPAG_CCTP_Lot5_Courants_Forts_et_faibles.pdf	25/11/2024
IPAG_CCTP_Lot4_Chauffage_ventilation_Plomberie.pdf	25/11/2024
15-01-R0_Ensemble-Projet.pdf	25/11/2024

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS			
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	**S**	**Préciser la charge apportée par les panneaux acoustiques en plafond sur les poutres béton de la charpente.**	**5**
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT			
REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS Carrelage grés cérame 30x30 Geotecnica Graniti U4P4SE3C2.	**S**	**Préciser la glissance du carrelage des vestiaires suivant la norme P05-011.**	**17**
ETANCHÉITÉ DES PLANCHERS INTERMÉDIAIRES Manifestation du désordre: Autre manifestation Coût du réparation moyen: 117313 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 1.0 %	**D**	**- Il convient de prévoir une étanchéité sous avis technique pour la douche PMR sur l'intégralité de la pièce. Nota : La mise en œuvre du receveur de douche Geberit n'est pas compatible avec une étanchéité. - En l'absence de parois de douche pour les douches des sanitaires hommes et femmes, il convient de prévoir une étanchéité sur l'intégralité de la pièce.**	**18**
PLOMBERIE SANITAIRE GAZ	**S**	**Préciser le type de receveurs prévus pour les sanitaires hommes et femmes. En l'absence de contrainte PMR, nous conseillons de prévoir des receveurs avec une garde à l'eau intérieure.**	**23**

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
ERP DU 1ER GROUPE			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC			
Caractéristiques des locaux à risques particuliers			
Locaux à risques moyens			
Degré coupe feu des portes de communication placées dans les parois résistantes au feu du local ou séparatives des volumes accessibles au public	S	**Il conviendra de mettre en place un ferme-porte et un sélecteur de fermeture sur la porte existante entre le local rangement et le gymnase.**	78
DEGAGEMENTS (SORTIES)	S	**Préciser la largeur résiduelle du couloir lorsque la porte des vestiaires femme est ouverte. Si celle-ci est inférieure à 1,40m, il conviendra de changer le sens d'ouverture de cette porte.**	81
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER - AM1 à AM20			
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES	S	**Les bancs des vestiaires devront avoir une réaction au feu M3 minimum.**	96
CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFERIE - CH1 À CH58			
VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE			
Ventilation mécanique contrôlée: principes de sécurité	S	**Nous préciser le principe de sécurité retenu concernant l'installation de VMC (ventilation permanente ou pose de clapets CF).**	153
	S	**Nous préciser l'implantation du caisson de VMC et du rejet extérieur.**	154
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS Douches vestiaires	S	**Nous confirmer que les circuits éclairage des douches sont protégés par un ou des dispositifs différentiels haute sensibilité (30mA). L'implantation des hublots d'éclairage des douches devront être installés hors volume 1 des douches.**	133
AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE	S	**Transmettre l'avis de la commission de sécurité sur le projet.**	102

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES			
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN CADRE BATI EXISTANT ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC EXISTANTES			
Revêtements de sols, murs et plafonds			
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration Panneaux acoustique Acoustichoc alphaw=1,00	S	**Préciser la surface occupée par les panneaux acoustiques dans la salle de sport.**	31
Portes, portiques et sas			
Largeur des portes principales et des portiques	S	**Préciser la largeur des portes remplacées.**	34
Poignées des portes	S	**Pour les vestiaires femmes, hommes et enseignant, confirmer la mise en place d'une poignée rallongée intérieure pour que celle-ci soit positionnée à plus de 40cm d'un obstacle ou d'une paroi.**	37
Si travaux, contraste visuel de la porte ou de son encadrement , et du dispositif d'ouverture	S	**Confirmer que les portes remplacées seront contrastées par rapport aux parois.**	41
Sanitaires	S	**Le fait de la présence d'un sanitaire et d'une douche PMR non situés aux mêmes emplacements que les autres et communs aux 2 sexes devra faire l'objet d'un avis de la commission d'accessibilité.**	43
Lavabos accessibles	S	**Confirmer la présence d'un vide sous le lavabo des sanitaires PMR permettant le passage des pieds par une personne en fauteuil roulant (0,70x0,60x0,30m HxLxP).**	44
Cabines et espaces à usage individuel			
Douches	D	**- Absence de siège et de barre d'appui dans la douche PMR. - Pour que la douche soit accessible, il ne peut y avoir de paroi de douche. Cela implique la mise en œuvre d'une étanchéité dans l'ensemble de la piève (voir avis 18 ci-dessus).**	51
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ISOLATION ACOUSTIQUE			
BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION NON REGLEMENTES EN ACOUSTIQUE			
Référentiel	S		53

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		Nous transmettre les conclusions de l'étude acoustique.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS	F		
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS			
Existence de documents définissant les existants	F		
Examen de l'état apparent des existants	PM	Pour mémoire : En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.	
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	F		
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	S	**Préciser la charge apportée par les panneaux acoustiques en plafond sur les poutres béton de la charpente.**	5

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES			
Vent Zone 2	F		
Neige Région A1	F		
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ	HM	Hors mission	
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE	SO		
FONDATIONS SUPERFICIELLES	SO	Existant non modifié.	
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT	SO	Existant non modifié.	
STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS	PM	Pour mémoire : la capacité portante de la charpente existante sera à vérifier avec les charges supplémentaires des panneaux acoustiques.	
ETANCHÉITÉ PAROIS ENTERRÉES (HORS PRESSION)	SO	Existant non modifié.	
COUVERTURE	SO	Existant non modifié.	
MENUISERIES EXTÉRIEURES Remplacement des menuiseries extérieures des vestiaires femmes, enseignants, du local 003 et des WC.	F		
CLOISONS	F		
REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS Carrelage grés cérame 30x30 Geotecnica Graniti U4P4SE3C2.	S	**Préciser la glissance du carrelage des vestiaires suivant la norme P05-011.**	17
ETANCHÉITÉ DES PLANCHERS INTERMÉDIAIRES	D	**- Il convient de prévoir une étanchéité sous avis technique pour la douche PMR sur l'intégralité de la pièce. Nota : La mise en œuvre du receveur de douche Geberit n'est pas compatible avec une étanchéité. - En l'absence de parois de douche pour les douches des sanitaires hommes et femmes, il convient de prévoir une étanchéité sur l'intégralité de la pièce.**	18
REVÊTEMENTS MURAUX INTÉRIEURS	F		
PLAFONDS SUSPENDUS	SO	Existant non modifié.	
MENUISERIES INTÉRIEURES	F		
GARDE-CORPS - SERRURERIE	SO	Existant non modifié.	
PLOMBERIE SANITAIRE GAZ	S	**Préciser le type de receveurs prévus pour les sanitaires hommes et femmes. En l'absence de contrainte PMR, nous**	23

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
		conseillons de prévoir des receveurs avec une garde à l'eau intérieure.	
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	PM	RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP DU 1ER GROUPE			
DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15			
CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS			
Classement et assujettissement selon le(s) type(s) d'exploitation(s) ou d'activité(s) ERP de 2ème catégorie de type R, L et S, regroupant l'école élémentaire Camille Claudel, l'IEP et l'IPAG.	F		
Classements des groupements d'établissements non isolé	F		
Classements des groupements d'établissements isolé	SO		
ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS			
Adaptation des règles de sécurité - Dispositions exceptionnelles approuvées par l'autorité compétente	SO		
Établissement comportant des locaux de types différents	F		
Utilisations exceptionnelles des locaux	HM	Hors mission	
Etablissement(s) dans Immeuble de Grande Hauteur	SO		
principe de conception et exploitation selon les difficultés d'évacuation des handicapés	PM	Dispositions existantes non modifiées.	
Etablissement "ERP" nouveau, aménagé dans un existant	SO		
Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant	PM	Rappel GN10 "Lorsque des travaux de remplacement d'installation, d'aménagement ou d'agrandissement sont entrepris dans ces établissements, les dispositions du présent règlement sont applicables aux seules parties de la construction ou des installations modifiées."	
TRAVAUX DANGEREUX	HM	Hors mission	
CONFORMITÉ AUX NORMES - ESSAIS DE LABORATOIRE	PM	Pour mémoire	
STRUCTURES PROVISOIRES ET DÉMONTABLES SOUMISES ARRÊTÉ 22 JUILLET 2022	SO		
DISPOSITIONS GENERALES - GE1 à GE10	PM	Pour mémoire	
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CONCEPTION - DESSERTE	PM	Existant non modifié.	
ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS	PM	Existant non modifié.	
RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES	PM	Existant non modifié.	
COUVERTURES	PM	Existant non modifié.	
FACADES	PM	Existant non modifié.	
DISTRIBUTION INTERIEURE			
Cloisonnement traditionnel			
Parois verticales entre dégagements et locaux Cloison 98/48	F	Nota : les cloisons remplacées devront recouper le doublage.	
Résistance au feu des blocs-portes Portes remplacées CF1/2h.	F		
Recoupement des couloirs de grande longueur	PM	Existant non modifié.	
LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC			
Liste des locaux à risques moyens	F	Local rangement matériel école élémentaire créé à côté des vestiaires hommes.	
Caractéristiques des locaux à risques particuliers			
Locaux à risques moyens			
Degré coupe feu des parois verticales du local ou séparatives des volumes accessibles au public Cloison créée en carreaux de plâtre 70mm CF1h.	F	Nota : le local et déjà utilisé en rangement. Les cloisons et plafonds existants sont considérés conformes.	
Degré coupe feu des portes de communication placées dans les parois résistantes au feu du local ou séparatives des volumes accessibles au public	S	**Il conviendra de mettre en place un ferme-porte et un sélecteur de fermeture sur la porte existante entre le local rangement et le gymnase.**	78
CONDUITS ET GAINES	PM	Existant non modifié.	
DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES)	PM	Existant non modifié.	
DEGAGEMENTS (SORTIES)	S	**Préciser la largeur résiduelle du couloir lorsque la porte des vestiaires femme est ouverte. Si celle-ci est inférieure à 1,40m, il conviendra de changer le sens d'ouverture de cette porte.**	81
DEGAGEMENTS (ESCALIERS)	PM	Existant non modifié.	
ESPACES D'ATTENTE SECURISES	PM	Existant non modifié.	
TRIBUNES FIXES PAR DESTINATION OU TELESCOPIQUES	PM	Existant non modifié.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER - AM1 à AM20			
APPLICATION D'EXIGENCES EN MATIÈRE DE RÉACTION AU FEU VISANT LES CONSTITUANTS DE L'ÉTABLISSEMENT	PM	Pour mémoire	
PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS			
Justification du respect des exigences visant les parois finies dans leurs conditions réelles d'emploi	PM	Pour mémoire	
Parois des escaliers et circulations horizontales protégés	PM	Existant non modifié.	
Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux Cloisonnettes sanitaires B-s1-d0. Peinture sur cloison placo.	F		
Réaction au feu des plafonds des dégagements non protégés et des locaux Panneaux acoustiques dans la salle de sport A2-s1-d0.	F		
Parties translucides et transparentes incorporées dans les plafonds	PM	Existant non modifié.	
Revêtements de sols des dégagements non protégés et des locaux Carrelage dans les vestiaires	F		
Revêtements en matériaux isolants Doublage réalisé avec une plaque BA18 faisant écran thermique pour l'isolant minéral revêtu de kraft situé derrière.	F	Nota : les plaques de BA18 devront monter toute hauteur.	
ELEMENTS DE DECORATION	SO		
TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX, VOILAGES, CLOISONS COULISSANTES OU REPLIABLES	SO		
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES	**S**	**Les bancs des vestiaires devront avoir une réaction au feu M3 minimum.**	**96**
ELEMENTS A VOCATION DECORATIVE	SO		
DESENFUMAGE - DF1 à DF10	PM	Existant non modifié.	
CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFERIE - CH1 À CH58			
DISPOSITIONS GENERALES - INSTALLATIONS CONCERNEES AUTORISEES			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Installations de chauffage, de ventilation, de réfrigération, de climatisation et de conditionnement d'air, installations d'eau chaude sanitaire			
Procédés de chauffage d'établissement de type "L"	F		
Procédés de chauffage d'établissement de type "X"	F		
Caractéristiques des appareils et des installations	PM	Pour mémoire	
Nature des sources énergétiques	F		
Documents à fournir par les constructeurs	PM	Pour mémoire	
PRODUCTION CENTRALISEE DE CHALEUR	PM	Pour mémoire	
STOCKAGE DE COMBUSTIBLE	SO		
ABROGÉS (Distribution en phase liquide de butane ou de propane)	PM	Pour mémoire	
CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A VAPEUR ET A AIR CHAUD			
Equipement des chaudières	SO		
Production d'air chaud à combustion	SO		
Fluides caloporteurs			
Nature du fluide caloporteur	F		
Nature des canalisations	F		
EAU CHAUDE SANITAIRE Production ECS par des ballons électriques.	F		
VENTILATION DE CONFORT	SO		
VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE			
Ventilation mécanique contrôlée: principes de sécurité	S	**Nous préciser le principe de sécurité retenu concernant l'installation de VMC (ventilation permanente ou pose de clapets CF).**	153
	S	**Nous préciser l'implantation du caisson de VMC et du rejet extérieur.**	154
APPAREILS INDEPENDANTS DE PRODUCTION-EMISSION DE CHALEUR	SO		
APPAREILS DE CHAUFFAGE DE TERRASSE	SO		
ENTRETIEN ET VERIFICATIONS	HM	Hors mission	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "L"	PM	Pour mémoire	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "X"	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUÉFIÉS - GZ1 À GZ30	SO		
INSTALLATIONS ELECTRIQUES - EL1 à EL 23 et ECLAIRAGE - EC1 à EC15			
INSTALLATIONS ELECTRIQUES : GENERALITES			
Objectifs	PM	Pour mémoire	
Documents à fournir	PM	Pour mémoire	
Définitions	PM	Pour mémoire	
Règles générales	F		
REGLES D'INSTALLATION			
Locaux de service électrique	SO		
Matériels à haute tension ou contenant des diélectriques susceptibles d'émettre des vapeurs	SO		
Implantation des groupes électrogènes	SO		
Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs)	SO		
Tableaux normaux			
Implantation dans local ou dégagement non accessible au public Tableau électrique existant dans la circulation OD1.	PM	Pour mémoire, dispositions existantes non prévues modifiées.	
Appareillages et appareils d'utilisation	PM	Pour mémoire, disposition existante.	
INSTALLATIONS DE SECURITE	SO		
MAINTENANCE, EXPLOITATION, VERIFICATIONS			
Maintenance, exploitation	HM	Hors mission	
Vérifications techniques			
Vérification initiale	F		
INSTALLATIONS TEMPORAIRES	PM	Pour mémoire	
ECLAIRAGE - GENERALITES			
Objectifs	PM	Pour mémoire	
Règles générales	PM	Pour mémoire	
Définitions des différents éclairages	PM	Pour mémoire	
Documents à fournir	PM	Pour mémoire	
Appareils d'éclairage	F		
ECLAIRAGE DE SECURITE			
Conception générale	PM	Pour mémoire	
Fonctions de l'éclairage de sécurité	PM	Pour mémoire	
Eclairage d'évacuation	F		
Eclairage d'ambiance ou d'anti-panique	PM	Pour mémoire	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs	SO		
Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes	F		
Maintenance et entretien	HM	Hors mission	
Exploitation	HM	Hors mission	
Vérifications	HM	Hors mission	
Eclairage de sécurité	PM	Pour mémoire	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "X"	PM	Pour mémoire, gymnase existant hors marché de travaux.	
ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS - AS1 À AS11	PM	Existant non modifié.	
INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION - GC1 À GC22	SO		
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - MS1 À MS75	PM	Existant non modifié.	
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS Douches vestiaires	**S**	**Nous confirmer que les circuits éclairage des douches sont protégés par un ou des dispositifs différentiels haute sensibilité (30mA).** **L'implantation des hublots d'éclairage des douches devront être installés hors volume 1 des douches.**	**133**
GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES	SO	Existant non modifié.	
AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE	**S**	**Transmettre l'avis de la commission de sécurité sur le projet.**	**102**

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN CADRE BATI EXISTANT ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC EXISTANTES			
Cheminements extérieurs	SO	Existant non modifié.	
Places de stationnement	SO	Existant non modifié.	
Accès au(x) bâtiments(s) ou à l'établissement et aux locaux ouverts au public	SO	Existant non modifié.	
Circulations intérieures horizontales	SO	Existant non modifié.	
Circulations intérieures verticales	SO	Existant non modifié.	
Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques	SO	Existant non modifié.	
Revêtements de sols, murs et plafonds			
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration Panneaux acoustique Acoustichoc alphaw=1,00	S	**Préciser la surface occupée par les panneaux acoustiques dans la salle de sport.**	31
Portes, portiques et sas			
Dimensions des sas	SO		
Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	SO	Existant non modifié.	
Largeur des portes principales et des portiques	S	**Préciser la largeur des portes remplacées.**	34
Poignées des portes	S	**Pour les vestiaires femmes, hommes et enseignant, confirmer la mise en place d'une poignée rallongée intérieure pour que celle-ci soit positionnée à plus de 40cm d'un obstacle ou d'une paroi.**	37
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N	F		
Portes vitrées repérables	SO		
Portes à ouverture automatique	SO		
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique	SO		
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté	SO		
Si travaux, contraste visuel de la porte ou de son encadrement , et du dispositif d'ouverture	S	**Confirmer que les portes remplacées seront contrastées par rapport aux parois.**	41

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande	SO	Existant non modifié.	
Sanitaires	**S**	**Le fait de la présence d'un sanitaire et d'une douche PMR non situés aux mêmes emplacements que les autres et communs aux 2 sexes devra faire l'objet d'un avis de la commission d'accessibilité.**	**43**
Lavabos accessibles	**S**	**Confirmer la présence d'un vide sous le lavabo des sanitaires PMR permettant le passage des pieds par une personne en fauteuil roulant (0,70x0,60x0,30m HxLxP).**	**44**
Sorties	SO	Existant non modifié.	
Eclairage	SO	Existant non modifié.	
Information et signalisation	SO	Existant non modifié.	
Etablissements recevant du public assis	SO	Existant non modifié.	
Etablissements comportant des locaux à sommeil	SO		
Cabines et espaces à usage individuel			
Cabines et espaces à usage individuel	SO		
Douches	**D**	**- Absence de siège et de barre d'appui dans la douche PMR.** **- Pour que la douche soit accessible, il ne peut y avoir de paroi de douche. Cela implique la mise en œuvre d'une étanchéité dans l'ensemble de la piève (voir avis 18 ci-dessus).**	**51**
Caisses de paiement et équipements disposés en batterie ou série	SO		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.3. mission PHA relative à l´isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION NON REGLEMENTES EN ACOUSTIQUE			
Référentiel	**S**	**Nous transmettre les conclusions de l'étude acoustique.**	**53**

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HGAD - Vérification initiale des installations électriques.